

offrant des séances d'orientation et recevant des groupes de nombreux pays. Ces dernières années, ils ont élargi leurs programmes de cours pour satisfaire à la fois aux besoins croissants en main-d'œuvre dans les secteurs commercial et industriel et aux intérêts très divers des collectivités rurales.

Un certain nombre de collèges publics et privés de l'Alberta offrent un ou deux ans de cours de passage à l'université pouvant compter pour des programmes avec crédits en agriculture et en médecine vétérinaire.

En Saskatchewan, le collège d'agriculture, le collège de médecine vétérinaire et l'école d'agriculture se trouvent tous à l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon. Les collèges d'agriculture, de médecine vétérinaire et d'économie domestique donnent une formation universitaire des premier, deuxième et troisième cycles, et décernent des grades. L'école d'agriculture offre un cours de deux ans avec diplôme à l'intention des jeunes qui désirent retourner à l'agriculture ou chercher un emploi dans une activité connexe. Un cours de deux ans en mécanique des machines agricoles se donne à l'Institut Kelsey, à Saskatoon, pour les stagiaires en entretien et réparation des machines agricoles.

Au Manitoba, le principal enseignement agricole régulier se donne à la faculté d'agriculture de l'Université du Manitoba. Cette dernière offre un programme de quatre ans menant à un baccalauréat en sciences agricoles et un cours de deux ans menant à un diplôme en agriculture. La faculté d'agriculture offre également un vaste programme en sciences agricoles au niveau des deuxième et troisième cycles.

Au Québec, l'enseignement des sciences agricoles est dispensé par les universités Laval et McGill. Le ministère de l'Éducation, par l'intermédiaire de deux CEGEP, dispense un cours de gestion et d'exploitation agricoles; de plus, 15 commissions scolaires offrent au niveau secondaire un enseignement de formation professionnelle en agriculture. Le ministère de l'Agriculture du Québec dirige également deux instituts de technologie agricole. La Division de l'éducation, de la recherche et des services spéciaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario offre cinq programmes de cours menant à un diplôme au Collège d'agriculture de l'Ontario, à l'Université de Guelph et aux Collèges de technologie agricole de Centralia, Kemptville, New Liskeard et Ridgetown. Dans les provinces de l'Atlantique, la formation en agriculture se donne essentiellement au Collège agricole de la Nouvelle-Écosse situé à Truro. Ce collège offre les deux premières années d'un programme de quatre ans en sciences agricoles et les deux premières années en génie agricole, les deux dernières étant dispensées par d'autres établissements dans l'Est du Canada. Le Collège offre un large éventail de programmes techniques portant sur l'agriculture et le commerce agricole et divers cours de formation professionnelle destinés au perfectionnement des agriculteurs et d'autres travailleurs de l'industrie agricole.

#### 11.4 Statistiques annuelles de l'agriculture

La collecte, le dépouillement et la publication des statistiques agricoles relèvent de Statistique Canada. De précieux renseignements sont obtenus lors des recensements, au moyen de sondages par la poste, d'enquêtes par échantillons probabilistes, et à partir des données consignées dans les archives gouvernementales.

Statistique Canada recueille et publie, tous les mois et tous les ans, des statistiques primaires et secondaires sur l'agriculture. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, la production estimative de denrées agricoles et de bétail, les salaires de la main-d'œuvre agricole et les prix payés aux agriculteurs pour leurs produits. Les statistiques secondaires portent sur le revenu et les dépenses de la ferme, la consommation alimentaire par habitant, la commercialisation des céréales et des bestiaux, l'industrie laitière, les minoteries, l'industrie du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques. Statistique Canada bénéficie, pour la réunion des statistiques annuelles et mensuelles, de la collaboration du ministère fédéral de l'Agriculture, de divers ministères provinciaux et d'organismes comme la Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du blé. Il fait appel également au concours bénévole de milliers d'agriculteurs canadiens qui lui font parvenir leurs déclarations, et les commerçants et les conditionneurs fournissent aussi de nombreux renseignements